



## Réunion de lancement de l'étude préalable au CTMA

Mercredi 2 novembre 2011 à 10 h 00 – CDC du Pays des Achards

### Compte rendu

---

#### Ordre du jour :

- Présentation de la méthode et du planning par le bureau d'études SERAMA
- Sélection du secteur test afin de valider la méthodologie
- Validation de la composition du comité de pilotage et du comité technique



## Etaient présents :

### **Maître d'ouvrage**

- Mr Joseph MERCERON ; président du SMSAV
- Mr Jean-MICHON (représenté par Anne Jaros) ; vice- président du SMSAV
- Mr Olivier COQUIO, animateur du Sage Auzance-Vertonne
- Mr Matthieu JAN, chargé de mission du Sage Auzance-Vertonne

### **Bureau d'études**

- Mrs Xavier JAMBOU et Charles DUPE, bureau d'études SERAMA

### **Elus des communes concernées**

- Mr Lionel CHAILLOT, com com Pays de St Gilles
- Mr Bertrand CODET, com com Auzance-Vertonne
- Mr Laurent TERRIEN, commune de Grosbreuil
- Mr Gilles LUCAS, com com Pays des Achards
- Mr Jean HEITZMAN, com com Pays de St Gilles

### **Financeurs**

- Mr Olivier BICHOT, Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Melle Maggy GRILA, Conseil général Vendée

### **Services de l'état**

- Mr Nicolas DUFRANC, ONEMA 85

### **Partenaires techniques**

- Mr Philippe BOUDEAU, Forum des Marais Atlantiques
- Mr Daniel RABILLER, chambre agriculture 85
- Mr Ronan ARHURO, ADEV
- Mr David LAZIN, Animateur Natura 2000
- Mr Luc CHAILLOT, LPO 85
- Mme Chantal JACQUES, Syndicat des marais de la Gachère
- Mr Freddy VRIGON, SM canton des Sables
- Mme Anne-Marie GRIMAUD, APNO
- Mr Sylvain ROCHETEAU, AAPPMA Gardon de Tanchet
- Mrs PERROT, JOUBERT et FAVREAU, association de défense des marais du Payré
- Mr Daniel VERFAILLIE, groupe associatif ESTUAIRE

## Etaient excusés ou absents :

- Mr Louis GUEDON, SM du marais des Olonnes
- Mr. Damien MASINSKI, Conseil Régional des Pays de la Loire
- Mr Jean-Philippe CHAPPELIN, vice- président du SMSAV
- Mr Alain TAUPIN, vice- président du SMSAV
- Mr Pierre BERTHOME, vice- président du SMSAV
- Mr Michel MORILLEAU, fédération de pêche 85
- Mr Fabrice GOUFFIE, AAPPMA Lacs de Poiroux
- Mme Marie-Noëlle BEVE, DDTM 85
- Mr Roland MATRAT, DREAL Pays de la Loire



Monsieur MERCERON introduit la réunion en rappelant que le Comité de Pilotage de ce jour a pour objectif de présenter la méthodologie d'étude, le planning et de valider la zone test.

Matthieu JAN rappelle les fondements de l'étude et le territoire sur lequel l'étude va se dérouler. Il présente également l'objectif final de l'étude, qui est de mettre en place un contrat de 5 ans entre une collectivité et des financeurs. Ce contrat permettra de développer un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, afin de maintenir le bon état écologique ou corriger les altérations identifiées.

<u>Cours d'eau</u>	<u>Longueur (en km)</u>
<u>Auzance</u>	39
<u>Vertonne</u>	35
<u>Ciboule</u>	29
Gué Chatenay [amont+aval]	23
<u>Ile Bernard</u>	15
<u>Goulet</u>	17
<u>Tous les affluents du Goulet</u>	23
Tanchet	8,5
<u>Chenal des hautes mers au Payré</u>	9
<u>Ruisseau des marais de la Charlière</u>	5
<u>Canal de la Bauduère jusqu'à à la mer</u>	8
TOTAL	211,5

#### Légende

- ✓ affluents concernés par les projets de liste 1 et/ou liste 2 de classement de cours d'eau
- ✓ affluents classés en réservoir biologique dans le SDAGE

L'étude portera également sur les deux marais présents sur le territoire du SAGE Auzance Vertonne :

- Marais des Olonnes environ 1500 hectares
- Marais du Payré environ 900 hectares

Il laisse ensuite la parole à Xavier JAMBOU (SERAMA) qui présente la méthodologie.

## **Méthode – déroulement de l'étude**

Xavier JAMBOU, rappelle que l'étude porte sur 2 entités distinctes en termes de fonctionnement, les marais et les cours d'eau, qui feront l'objet d'analyses différenciées vis-à-vis des objectifs de bon état fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE).

Il stipule que la méthode appliquée sur les cours d'eau est largement connue et reconnue par l'ensemble des partenaires techniques alors que pour les zones de marais, une définition de la méthode et des paramètres à considérer est à réaliser avec les différents partenaires techniques.

Mr Charles DUPE se chargera de présenter la partie marais.

Xavier JAMBOU, rappelle les différentes phases de l'étude définies dans le cahier des charges, à savoir :

- une 1<sup>ère</sup> phase d'état des lieux et de diagnostic ;
- une 2<sup>nde</sup> phase de définition des enjeux et des objectifs ;
- une dernière phase de définition du programme d'action, de chiffrage et de planification du programme.

Dans un 1<sup>er</sup> temps une zone test sera réalisée sur un faible linéaire, de manière à valider le protocole et les résultats.

Les documents réglementaires (DIG) seront également réalisés après validation du programme d'action.



## - 1ère phase : état des lieux et diagnostic

Que ce soit pour les cours d'eau ou pour les marais, soit sur l'ensemble de la zone d'étude, la 1<sup>ère</sup> phase consiste à réaliser un recensement exhaustif de l'ensemble des données générales existantes sur le bassin versant, de manière à en avoir la connaissance la plus fine. Ces éléments feront l'objet d'un rapport et d'une cartographie spécifique.

Dans un second temps, la prospection de terrain sera réalisée sur l'ensemble du linéaire (environ 300 km au total) à pieds en majorité et éventuellement en embarcation légère motorisée pour la partie marais.

La prospection de terrain débutera à partir de janvier 2012 et les communes seront préalablement averties des dates de passage.

*Afin de quantifier la qualité des milieux des cours d'eau*, la méthode du Réseau d'Evaluation des Habitats (REH) sera appliquée à partir de l'intégrité de l'habitat.

Cette méthode qui vise à identifier l'état de la qualité des milieux s'appuie sur les altérations anthropiques vis-à-vis d'un état naturel de référence. Les différents compartiments expertisés sont le lit mineur, les berges et la végétation de bordure, la continuité écologique, la ligne d'eau, le débit et enfin le lit majeur.

Les résultats de l'application de la méthode permettent de définir pour chacune des masses d'eau l'état 0, et l'écart aux objectifs de bon état fixés par la DCE.

*Pour les marais*, Charles DUPE prend la parole et indique que si des méthodes d'analyse de la qualité des milieux existent également, chaque marais offre un fonctionnement différent et implique donc une réflexion et l'établissement d'une méthodologie spécifique qui permettra de coller au plus près sur les marais expertisés.

La réflexion devra notamment porter sur la prise en compte de la partie basse des cours d'eau dans leur traversée des marais, de l'état de référence sur un milieu artificiel, l'interprétation de la qualité du réseau primaire de marais et de la notion d'entité surfacique, avec des surfaces principalement en eau (marais à poissons, ostréiculture, abandon...).

Une réunion technique à l'issue de la réunion de lancement permettra de caler un certain nombre de paramètres et de répondre aux interrogations, suite à quoi l'établissement d'une grille d'analyse sera réalisé et envoyé aux membres techniques pour validation.

Pour les 2 entités, les résultats de cette 1<sup>ère</sup> phase présenteront des cartes avec des classes de qualité (ou d'altération) avec leurs causes de perturbation associées.

M. Xavier JAMBOU précise que dans le cadre de cette 1<sup>ère</sup> phase et dans le cadre de la communication, des réunions d'information (3) auprès des élus et des riverains seront réalisées en divers endroits du territoire de manière à associer au mieux les riverains à cette étude.

## - 2nde phase : définition des enjeux et des objectifs

*La seconde phase de l'étude* consiste à définir les enjeux et les objectifs d'amélioration à l'échelle de la zone d'étude. Cette phase s'appuiera sur les documents cadre que sont le SDAGE et le SAGE, organismes qui identifient déjà des priorités.

Au niveau de l'étude l'échelle de définition sera beaucoup plus précise et sera directement en lien avec les problématiques observées à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase.

Cette phase implique un volet communication très important et l'ensemble des interlocuteurs et usagers locaux seront rencontrés de manière à prendre en compte les différents impératifs et attentes afin de pouvoir concilier l'ensemble des usages dans le respect des objectifs attendus.



### - 3ème phase : définition du programme d'action

*La dernière phase de l'étude* porte sur la définition des actions pour atteindre ou tendre vers les objectifs fixés de bon état écologique.

Plusieurs scénarii (optimal, interventions prioritaires, vis-à-vis des compétences financières) seront établis de manière à présenter au maître d'ouvrage un outil d'aide à la décision.

Les travaux seront chiffrés, planifiés et un plan de financement sera établi avec la participation des financeurs.

A l'issue de cette phase le maître d'ouvrage devra se positionner sur un scénario afin que SERAMA puisse établir les documents réglementaires.

### **Zone test**

M. Xavier JAMBOU présente sur une cartographie la zone pouvant faire l'objet de test, il s'agit du chenal des Hautes Mers au Payré sur la commune de Talmont.

Cette zone à l'avantage de prendre en compte sur un même réseau hydrographique, une portion de cours d'eau et une portion de marais.

La zone test portera donc sur :

- 3 km de cours d'eau du pont de la route de Talmont au pont de la route de Bourgenay
- 2.2 km de marais du pont de la route de Bourgenay à la confluence avec le Payré

La zone test est validée par le comité, il est souligné la cohérence de cette zone bien représentative du territoire.

La validation de la méthodologie mise en place sur la zone test sera l'objet de la prochaine réunion à laquelle participera le Comité Technique courant Décembre 2011.

### **Planning**

La durée totale de l'étude est fixée à 18 mois à compter de la notification avec une phase d'état des lieux qui s'établira sur 10 mois. Le rendu final de l'étude est prévu pour le printemps 2013.

### **Comité de Pilotage et Comité Technique**

Matthieu JAN présente la composition des deux Comités qui suivront les différentes phases de l'étude.

La composition du Comité de Pilotage (cf. Annexe 1) et celle du comité Technique (cf. Annexe 2) sont validées.

### **Remarques**

Mr PERROT se demande si les prédateurs sont pris en compte, il justifie son intervention vis-à-vis du devenir des marais, en insistant sur le fait que la prédation (cormoran, héron) peut nuire à la survie des marais et de leur entretien par les propriétaires suite à la disparition des poissons. L'évolution vers le marécage n'est pas souhaitée.

Xavier JAMBOU indique que ce volet n'est pas directement pris en compte mais pourra faire l'objet d'un point particulier, qui sera forcément abordé, lors de la phase de consultation des usagers.

Mr Luc CHAILLOT (représentant de la LPO) indique, concernant la zone test, que la limite de marais identifiée sur la carte remonte en réalité plus en amont.

Xavier JAMBOU répond que la limite sera clairement définie suite à la prospection de terrain.



Mr Lionel CHAILLOT apporte son témoignage par rapport au CRE (ancienne appellation du CTMA) de la partie aval des bassins versants Vie et Jaunay. Il insiste sur le poids financier des actions qui entraînent des reports dans le planning opérationnel initialement prévu.

Mr Merceron corrobore ce propos en insistant sur le fait que le programme d'actions sera forcément tributaire des limites financières des maîtres d'ouvrages.

A la lecture d'une carte présentée par Matthieu JAN, Mme GRIMAUD s'interroge sur le retard dans la réalisation d'une telle étude sur le territoire du SAGE, l'ensemble des autres bassins vendéens ayant déjà réalisé ce genre d'étude.

Mr MERCERON répond que d'autres préoccupations étaient alors à l'ordre du jour avec notamment l'avancement du SAGE, l'inventaire des zones humides et le projet de barrage.

Mme GRIMAUD fait également part d'un problème de qualité d'eau sur le Gué Chatenay avec notamment des concentrations en mercure et lindane et s'interroge sur la réalisation d'un suivi physico-chimique spécifique sur ce cours d'eau.

Xavier JAMBOU répond qu'il n'est pas prévu au cahier des charges ce genre de suivi mais qu'un point spécifique pourra être réalisé sur les données existantes.

Mr VERFAILLIE intervient en précisant que les teneurs observées sont en régression et en très faible quantité. Il ajoute qu'il serait intéressant de rapprocher la présente étude, avec le travail de modélisation des flux de bactéries lancée par le SMSAV et menée par le bureau d'études IRH sur le bassin versant alimentant l'estuaire du Payré.

L'ordre du jour étant épuisé le président lève la séance.

Si toutefois, vous trouvez que certains éléments manquent de clartés ou que vous avez des interrogations, n'hésitez pas à contacter le Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne ou le bureau d'études SERAMA.



Pépinière d'entreprises  
Parc Actilonne - BP 78  
85 340 OLONNE SUR MER  
Tél/fax : 02.51.21.50.38 - Port : 06.80.05.01.19



Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne  
ZA Sud-Est  
85150 La Chapelle-Achard  
Tél. 02 51 05 88 44



## ANNEXE 1 : COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

### SMSAV Membre du bureau (5)

Joseph MERCERON, Président du Syndicat  
Jean-Philippe CHAPPELIN, Vice-président du Syndicat  
Alain TAUPIN, Vice-président du Syndicat  
Pierre BERTHOME, Vice-président du Syndicat  
Jean MICHON, Vice-président du Syndicat

### Délégués du Syndicat Mixte (5)

Lionel CHAILLOT, délégué de la Com. Com. du Pays de Saint-Gilles  
Bernard CODET, délégué de la Com. Com. Auzance Vertonne  
Laurent TERRIEN, délégué de la commune de Grosbreuil  
Gilles LUCAS, délégué de la Com. Com. du Pays des Achards  
Jean HEITZMAN, délégué de la Com. Com. du Pays de Saint-Gilles

### Financeurs (3)

Olivier BICHOT, Agence de l'eau Loire-Bretagne  
Julien RENARD, Conseil Général de la Vendée – DEA – Service Eau  
Damien MASINSKI, Conseil Régional des Pays de la Loire – Direction Environnement

### Services de l'état (3)

Frédéric PORTIER, ONEMA 85  
Marie-Noëlle BEVE, DDTM 85  
Roland MATRAT, DREAL Pays de la Loire

### Partenaires techniques (6)

Michel MORILLEAU, Représentant de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
Philippe BOUDEAU, représentant du forum des marais atlantique  
Daniel RABILLER, représentant de la chambre d'agriculture  
Ronan ARHURO, représentant de l'association ADEV  
David LAZIN, SM des marais des Olonnes, animateur Natura 2000  
Luc CHAILLOT, Représentant de la LPO

### Usagers secteur Nord (5)

Louis GUEDON, SM du marais des Olonnes  
Chantal JACQUES, Syndicat des marais de la Gachère  
Freddy VRIGNON, SM Canton des Sables  
Anne-Marie GRIMAUD, APNO  
Sylvain ROCHETEAU, AAPPMA Le Gardon du TANCHET

### Usager secteur Sud (3)

Jean PERROT, Association de défense des Marais du Payré  
Daniel VERFAILLIE, Groupe associatif ESTUAIRE  
Fabrice GOUFFIE, AAPPMA Les Lacs de Poiroux



## ANNEXE 2 : COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE

### SMSAV Membre du bureau (1)

Joseph MERCERON, Président du Syndicat

### Financeurs (3)

Olivier BICHOT, Agence de l'eau Loire-Bretagne

Julien RENARD, Conseil Général de la Vendée – DEA – Service Eau

Damien MASINSKI, Conseil Régional des Pays de la Loire – Direction Environnement

### Services de l'état (3)

Frédéric PORTIER, ONEMA 85

Marie-Noëlle BEVE, DDTM 85

Roland MATRAT, DREAL Pays de la Loire

### Partenaires techniques (6)

Michel MORILLEAU, Représentant de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Philippe BOUDEAU, représentant du forum des marais atlantique

Daniel RABILLER, représentant de la chambre d'agriculture

Ronan ARHURO, représentant de l'association ADEV

David LAZIN, SM des marais des Olonnes, animateur Natura 2000

Luc CHAILLOT ; Représentant de la LPO

### Usagers secteur Nord (5)

Louis GUEDON, SM du marais des Olonnes

Chantal JACQUES, Syndicat des marais de la Gachère

Freddy VRIGNON, SM Canton des Sables

Anne-Marie GRIMAUD, APNO

Sylvain ROCHETEAU, AAPPMA Le Gardon du TANCHET

### Usager secteur Sud (3)

Jean PERROT, Association de défense des Marais du Payré

Daniel VERFAILLIE, Groupe associatif ESTUAIRE

Fabrice GOUFFIE, AAPPMA Les Lacs de Poiroux

